

M A I R I E  
de  
B A N N E



ARRÊTÉ AUTORISANT DES TRAVAUX DE VOIRIE  
SUR LA VC N°6 AUX GELYS

Le Maire de Banne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande présentée par l'entreprise BOYER TP CANALISATION 180 impasse des Sensils  
07460 BANNE

Considérant qu'une réglementation particulière est nécessaire,

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre à l'entreprise Boyer TP de réaliser des travaux sur le réseau d'eau sur la voie communale n°6 au quartier des Gelys,

- **La circulation sur la voie communale n°6 sera interdite aux véhicules de toutes natures du mardi 17 septembre au vendredi 20 septembre 2024 inclus, une déviation sera mise en place par l'entreprise ;**

**Article 2** : La signalisation routière sera mise en place par l'entreprise qui réalisera les travaux.

**Article 3** : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur aux dates indiquées à l'article 1 et après la mise en place de la signalisation routière qui les portera à la connaissance des usagers.

Banne le 16 septembre 2024.

Le Maire,  
Jean-Marie LAGANIER

